

Note

« La CNUCED et la dynamique des rapports Nord-Sud (Note) »

Jean-Philippe Thérien

Études internationales, vol. 21, n° 2, 1990, p. 325-340.

Pour citer cette note, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/702664ar>

DOI: 10.7202/702664ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

La CNUCED et la dynamique des rapports Nord-Sud

Jean-Philippe THÉRIEN*

Cet article propose d'analyser le rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans la dynamique des rapports Nord-Sud. Dans le prolongement des études qui ont mis en relief la faible emprise de cette organisation sur le monde réel, il s'agira d'abord de montrer que la contribution de la CNUCED au processus de développement du Tiers-Monde a jusqu'ici été fort mince. Un bilan d'ensemble permet cependant de penser que la période récente marque un retournement, léger mais réel, dans le mouvement de marginalisation de l'institution par rapport à la gestion des relations entre pays développés et pays en développement. Cette évolution amène à conclure que la CNUCED n'a pas encore été définitivement bannie des grands débats économiques internationaux et qu'elle dispose d'une marge de manoeuvre pour accroître son impact sur les conditions de développement des pays du Tiers-Monde.

I – La CNUCED: une organisation-forum

Selon la classification des organisations internationales avancée par Cox et Jacobson, la CNUCED se caractérise manifestement comme une organisation-forum plutôt que comme une organisation de service.¹ De façon hautement révélatrice, le *Rapport du Secrétaire-Général* déposé lors de la première session plénière de l'institution en 1964 a été décrit comme un véritable « manifeste » qui instaura un esprit de confrontation nouveau dans le fonctionnement des relations internationales.² Dans la foulée, les premières analyses portant sur cette organisation ont souligné sa vocation idéologique en mettant l'accent sur son pouvoir de modernisation de la pensée économique en matière de développement.³ Certains ont conclu que la CNUCED est un « *talk-shop* » et d'autres que sa principale source d'influence par rapport à la régulation de l'ordre économique international est morale.⁴

* Professeur au Département de science politique de l'Université de Montréal.

1. Robert COX et Harold JACOBSON (eds.), *The Anatomy of Influence. Decision Making in International Organization*, New Haven, Yale University Press, 1974, p. 5.

2. Michel VIRALLY, *L'Organisation mondiale*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 387.

3. Diego CORDOVEZ, « The Making of UNCTAD », *Journal of World Trade Law*, vol. 1, n° 2, 1967, p. 328.

4. Voir Lincoln GORDON, « Natural Resources and the International Economic Order », dans H. ESCOBAR et D. WALLACE (eds.), *The Future of International Economic Organizations*, New York, Praeger, 1977, p. 69; Jacques FONTANEL, *Organisations économiques internationales*, Paris, Masson, 1981, p. 47.

Il ressort de ces points de vue que la production de son idéologie constitue un élément-clé de la compréhension de la singularité de la CNUCED en tant qu'organisation internationale. Cette constatation permet d'ailleurs de corroborer les thèses selon lesquelles, d'une part, le concept même de « nouvel ordre économique international » constituerait un produit idéologique⁵ et, d'autre part, l'ONU dans son ensemble se caractériserait par ses fonctions tribunicienne.⁶

La résolution qui a institué la CNUCED a confié à l'organisation un mandat très vaste en vue de favoriser le développement économique des pays du Tiers-Monde, entre autres par une accélération de leur commerce extérieur.⁷ Toutefois, cette fonction de correction des règles du jeu et des conditions de participation des pays en développement au fonctionnement de l'économie mondiale s'est constamment vue bloquée par l'opposition des pays développés à toute réforme d'envergure. Compte tenu de cette impasse, le rôle de la CNUCED a surtout été marqué par sa fonction de légitimation du processus de développement international. Son apport à la dynamique des rapports Nord-Sud a principalement été de l'ordre du discours. En bref, l'organisation a permis de produire une explication du fonctionnement des rapports économiques internationaux en plus grande conformité avec les intérêts des pays du Tiers-Monde.

L'idéologie de la CNUCED s'est construite en s'appuyant sur deux registres d'argumentation.⁸ D'une part, son discours postule que le développement est un objectif légitime, parce qu'il s'accorde à l'urgence de consolider la justice au niveau international. Il définit une nouvelle éthique politique qui conteste les multiples formes d'inégalité de richesse et de pouvoir entre les pays développés et les pays en développement. Sur cette base, la CNUCED a proposé un réaménagement systématique des systèmes internationaux de production,

5. Brigitte STERN, *Un nouvel ordre économique international*, Paris, Economica, 1983, p. xxiii.

6. Pierre de SENARCLENS, *La crise des Nations Unies*, Paris, PUF, 1988, p. 228; Victor-Yves GHEBALI, *La crise du système des Nations Unies*, Paris, La Documentation française, 1988, p. 36.

7. Voir ONU, *Assemblée Générale. Documents officiels: dix-neuvième session*, Supplément n° 15 (A/5815), New York, 1965, pp. 1-5.

8. L'idéologie de la CNUCED s'est notamment cristallisée dans les rapports présentés par le Secrétaire-Général lors de chacune des sept sessions plénières de l'organisme. Voir CNUCED, *Vers une nouvelle politique commerciale en vue du développement économique*, Rapport du Secrétaire-Général de la CNUCED à la première session de la Conférence, Dunod, Paris, 1964; CNUCED, *Vers une stratégie globale du développement*, Rapport du Secrétaire-Général de la CNUCED à la deuxième session de la Conférence, New York, 1968; CNUCED, *La stratégie internationale du développement en action*, Rapport du Secrétaire-Général de la CNUCED à la troisième session de la Conférence, Genève, 1972; CNUCED, *Orientations nouvelles et structures nouvelles pour le commerce et le développement*, Rapport du Secrétaire-Général de la CNUCED à la quatrième session de la Conférence, New York, 1977; CNUCED, *La restructuration du cadre économique international*, Rapport du Secrétaire-Général de la CNUCED à la cinquième session de la Conférence, New York, 1980; CNUCED, *Développement et reprise économique: les réalités de la nouvelle interdépendance*, Rapport du Secrétaire-Général de la CNUCED à la sixième session de la Conférence, GENÈVE, 1983; CNUCED, *Réanimation de la coopération multilatérale au service de la croissance et du développement*, Rapport du Secrétaire-Général de la CNUCED à la septième session de la Conférence, New York, 1987.

d'échange et d'allocation des ressources financières qui respecte davantage les besoins de modernisation des pays en développement.

La CNUCED tente par ailleurs de légitimer le processus de développement international à partir de l'idée que celui-ci répondrait également à l'urgence d'un accroissement de l'efficacité du fonctionnement de l'économie mondiale. L'idéologie de cette organisation internationale est résolument interdépendantiste dans la mesure où, selon elle, la maximisation des intérêts économiques des pays du Nord passe par le développement des pays du Sud. L'intégration internationale est dès lors perçue comme potentiellement avantageuse pour tous les membres de la communauté internationale puisqu'elle favorise un perfectionnement de la division internationale du travail et une intensification des complémentarités entre les appareils nationaux de production.

Jusqu'ici, l'appel à un renforcement de la justice et de l'interdépendance internationales a suscité peu d'écho. Une intéressante leçon à tirer de cette bataille perdue sur l'édification d'une légitimité du développement, c'est que, par-delà les exhortations politiques à connotation humanitaire, même les arguments sous-tendant les valeurs capitalistes associées à une élévation de leurs taux de croissance et de leurs niveaux d'exportation n'ont pas convaincu les pays du Nord. En déplaçant progressivement son plaidoyer du registre de la justice distributive au registre de l'interdépendance fonctionnelle, la CNUCED aspirait à multiplier son influence; il s'agissait là d'un mauvais calcul concernant la nature des résistances en place.

La faillite de la CNUCED se résume au fait que celle-ci n'a pas réussi à imposer son analyse de l'ordre international. Comme le Nord et le Sud diffèrent d'avis jusque sur la nature des problèmes internationaux, les solutions qu'ils envisagent peuvent difficilement se rejoindre.⁹ En fait, les pays développés et les pays en développement se rabattent collectivement sur des thèses généralement inconciliables et, dans ses tentatives pour rapprocher et arbitrer les positions, la CNUCED ne parvient pas à dégager une entente autour de finalités qui seraient acceptables pour tous les partenaires concernés. Cette divergence de perspective fondamentale a probablement atteint son paroxysme en 1983 lorsque les États-Unis, à la fin de la Conférence de Belgrade, ont condamné la CNUCED comme étant une organisation trop idéologique.¹⁰ La CNUCED a effectivement réussi à sensibiliser la communauté internationale à la complexité du développement. Cependant, elle n'a pas réussi à aplanir les divergences attitudinales entre le Nord et le Sud quant à l'urgence du développement. La CNUCED n'arrive tout simplement pas à convaincre les élites gouvernementales des pays développés que le renforcement de l'égalité entre les États s'impose comme un ensemble d'impératifs politiques et économiques prioritaires.

9. Sur cette question fondamentale, voir R.D. MCKINLAY et R. LITTLE, *Global Problems and World Order*, Madison, University of Wisconsin Press, 1986, pp. 1-7.

10. « Les États-Unis expriment leur désaccord », *CNUCED Bulletin*, (194), juin-août 1983, p. 2.

Comme conséquence de cette absence de consensus, il est normal que la fonction de correction des déséquilibres du système économique mondial, raison d'être ultime de l'organisation, ne se soit jamais développée. L'échec des politiques de la CNUCED était somme toute prévisible du seul fait que les prémisses de son approche n'ont guère cessé d'être attaquées. Certes, le discours de la CNUCED a réussi à faire valoir sa logique développementiste pour lancer une poignée de programmes et d'objectifs qui ont contribué à l'émergence du Tiers-Monde sur la scène économique internationale.¹¹ Toutefois, dans l'ensemble, la CNUCED a hautement surestimé les possibilités d'une croissance qui devait être extravertie et induite par les pays du centre.

L'échec de la CNUCED se traduit d'emblée dans l'inefficacité opérationnelle chronique dont souffre l'organisation. Dans un jeu de mots devenu célèbre, un auteur a réinterprété l'abréviation UNCTAD en lui donnant un sens qui colle mieux à la réalité: *Under No Condition Take Any Decisions*.¹² Si la blague est cynique, on peut difficilement réfuter la conclusion selon laquelle la CNUCED a eu un impact marginal sur les problèmes de commerce et de développement des pays du Tiers-Monde. Certains ont rationalisé cette situation en soutenant que la CNUCED se compare à une firme en situation de monopole; elle se soucierait d'autant moins de sa productivité que les gains obtenus tendraient à rétrécir l'aire de ses interventions.¹³ En toute hypothèse, il apparaît historiquement plus juste de dire que la CNUCED est une organisation internationale inopérante à cause de l'opposition continue qu'y ont démontrée les pays développés.

Le résultat des vingt-cinq premières années de la CNUCED doit être globalement considéré comme un échec par rapport aux attentes qui avaient été suscitées à l'origine. Toutefois, eu égard à sa vocation idéologique, cette organisation internationale n'a pas été sans influence sur le cours des choses. Dans cette optique, la CNUCED a d'abord rempli une importante fonction symbolique de représentation des intérêts des pays du Sud sur la scène économique mondiale. En parvenant à renforcer l'identité collective du Tiers-Monde dans les relations internationales, la CNUCED a ultimement permis d'engendrer une solidarité des pays en développement qui, sans elle, n'aurait certainement pas été aussi ferme. Il importe à ce propos de rappeler que la CNUCED fut le catalyseur qui provoqua le regroupement des forces politiques des trois continents en développement; en termes institutionnels, elle a été le berceau du Groupe des 77.¹⁴

11. Pour une vue d'ensemble des réalisations de la CNUCED, voir Branislav GOSOVIC, *UNCTAD: Conflict and Compromise*, Leiden, Sijthoff, 1972; R. KRISHNAMURTI, « UNCTAD as a Negotiating Institution », *Journal of World Trade Law*, vol. 15, n° 1, janvier 1981, pp. 3-40; Robert ROTHSTEIN, *Global Bargaining: UNCTAD and the Quest for a NIEO*, Princeton, Princeton University Press, 1979; Michael ZAMMIT-CUTAJAR (ed.), *UNCTAD and the South-North Dialogue*, New York, Pergamon, 1985.
12. Joseph NYE, « UNCTAD: Poor Nations' Pressure Group », in Robert COX et Harold JACOBSON (eds.), p. 334.
13. Christopher P. BROWN, *The Political and Social Economy of Commodity Control*, Londres, Macmillan, 1980, pp. 231-232.
14. Karl SAUVANT, *The Group of 77. Evolution, Structure, Organization*, New York, Oceana, 1981, pp. 1-3.

La CNUCED a réussi à jouer efficacement ce rôle de représentation d'abord parce qu'elle est parvenue à élaborer une vision et une idéologie du développement cohérentes. Son cadre analytique est global et compréhensif en ce sens qu'il inclut un ensemble structuré de postulats et de projets relatifs à tous les aspects du développement du Tiers-Monde. En ce sens, la CNUCED a aussi exercé une fonction d'articulation et d'agrégation des intérêts des pays en développement.¹⁵ Ceux-ci se sont si bien reconnus dans les principes et règles défendus par l'institution qu'une étroite complicité entre le Secrétariat de la CNUCED et l'ensemble du Tiers-Monde s'est progressivement développée. L'idéologie tiers-mondiste de la CNUCED a même réussi à se propager à l'extérieur du Tiers-Monde; elle a ainsi conquis des adeptes dans l'opinion publique et auprès de certains segments de l'appareil gouvernemental des pays développés.¹⁶

Dans la foulée, un gain fondamental de la CNUCED, c'est d'avoir instauré un dialogue Nord-Sud.¹⁷ La CNUCED est née à une époque où les rapports internationaux étaient dominés par le conflit Est-Ouest et elle a contribué activement à infléchir cette situation en favorisant l'apparition d'une structure formelle d'échanges et de négociations entre pays riches et pauvres. Sans les pressions de la CNUCED et du Groupe des 77, les pays développés n'auraient vraisemblablement jamais pris d'initiative en ce sens. Cette organisation internationale a réussi à établir un agenda de discussion avec le Nord et même à faire accepter un certain nombre de principes et de projets concrets. Beaucoup à cause du travail de la CNUCED, il existe aujourd'hui un consensus international plus large sur la nécessité du développement du Tiers-Monde. L'expérience de la CNUCED a finalement accéléré la remise en question de la traditionnelle opposition entre « *low politics* » et « *high politics* ». ¹⁸ En focalisant l'attention sur le problème de l'inégal partage des ressources entre pays riches et pauvres, elle a participé à la critique de la primauté naturelle des enjeux de sécurité en relations internationales. Du coup, la CNUCED a alimenté la contestation du bien-fondé de l'école réaliste comme cadre de référence théorique pour expliquer la réalité internationale.

Pourtant, malgré les quelques apports sus-mentionnés, le bilan d'ensemble de l'organisation reste surtout marqué par des revers; ceux-ci paraissent

15. Robert S. WALTERS, « UNCTAD: International Organizations and Political Communication: the Use of UNCTAD by Less Developed Countries », *International Organization*, (4), 1971, pp. 820-825.

16. Au cours de la dernière décennie, le tiers-mondisme s'est notamment exprimé dans les deux rapports de la Commission Brandt et dans le rapport de la Commission Brundtland. Voir COMMISSION BRANDT, *Nord-Sud: un programme de survie*, Paris, Gallimard, 1980; COMMISSION BRANDT, *Common Crisis. North-South: Cooperation for World Recovery*, Londres, Pan Books, 1983; WORLD COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT, *Our Common Future*, Oxford, Oxford University Press, 1987.

17. Robert MORTIMER, *The Third World Coalition in International Politics*, 2^e éd., Boulder, Westview Press, 1984, pp. 15-18; Charles JONES, *The North-South Dialogue*, New York, St Martin's Press, 1983, p. 28.

18. Thomas G. WEISS, *The Multilateral Development Diplomacy in UNCTAD. The Lessons of Group Negotiations (1964-1984)*, Londres, Macmillan, 1986, p. 34.

bien plus nombreux et significatifs que les succès obtenus. Ce point de vue est largement partagé même si, de façon peu surprenante, il est rejeté dans les analyses produites par la CNUCED.¹⁹ Il est vrai que l'organisation est parvenue à imprimer une problématique Nord-Sud dans les rapports internationaux, mais elle n'a pas su impulser la coopération anticipée. Les relations entre pays développés et pays en développement sont finalement demeurées antagoniques. Au-delà de ses mots d'ordre originaux (« *trade not aid* », « dualité des normes », « *self-reliance* »...), la CNUCED a institutionnalisé la dissidence du Tiers-Monde dans les relations économiques internationales.

Les causes du blocage auquel la CNUCED s'est vu confrontée sont multiples. La plus importante vient de ce qu'elle n'a pas réussi à ébranler les fondements du credo libéral sur lequel repose la conception qu'ont les pays développés de l'ordre économique international. Les pays développés à économie de marché demeurent favorables à des politiques économiques qui s'appuient sur des mécanismes de marché et ils s'opposent systématiquement à l'interventionnisme sous-jacent dans l'approche de la CNUCED et dans le projet du nouvel ordre économique international. L'expérience montre que si les gouvernements du Nord acceptent une part importante de planification dans la gestion de leur économie nationale, cette attitude trouve mal son équivalent dans leur action internationale.²⁰ De plus, les pays développés maintiennent un scepticisme absolu vis-à-vis des avantages supposés que procureraient des négociations globales avec le Tiers-Monde. Depuis toujours, la CNUCED postule que les pays du Nord gagneraient à apporter des réformes d'ensemble qui toucheraient tous les aspects du commerce et des finances internationales. Or, les pays développés continuent de penser que des changements au fonctionnement de l'ordre international ne doivent être effectués que de manière ponctuelle et graduelle.²¹

D'un point de vue plus pratique, l'impasse de la CNUCED est davantage attribuable au fait que cette organisation n'est jamais arrivée à instituer un cadre de négociation efficace. Certes, il faut reconnaître que la technique des groupes, inventée à la CNUCED, n'a pas eu que des aspects négatifs. Par exemple, les groupes ont permis de formaliser le dialogue Nord-Sud et ils ont fourni une clé de référence dans la mise en place des structures administratives de l'institution. Au plan politique, ils ont favorisé la cohésion des pays en développement et empêché le Nord d'établir une stratégie qui aurait capitalisé sur la division de l'adversaire. Cependant, le système des groupes a eu des effets néfastes dans la mesure où il a provoqué un phénomène de polarisation

19. Voir CNUCED, *The History of UNCTAD 1964-1984*, New York, 1985.

20. Les liens entre les politiques sociales internes et la politique Nord-Sud des pays développés ont notamment été mis en lumière par Cranford PRATT, « Middle Power Internationalism and North-South Issues: Comparisons and Prognosis », in PRATT (ed.), *Internationalism Under Strain. The North-South Policies of Canada, the Netherlands, Norway and Sweden*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, pp. 210-211.

21. Sur la question des négociations globales, voir John W. SEWELL et I. William ZARTMAN, « Global Negotiations: Path to the Future or Dead-End Street? », *Third World Quarterly*, vol. 6, avril 1984, pp. 374-410.

souvent stérile; dans tous les grands dossiers dont s'occupe la CNUCED, le Groupe des 77 s'est retrouvé dans un état d'affrontement systématique avec les pays du groupe B. Si, à l'origine, la technique des groupes a bien servi les intérêts des pays en développement, il n'est plus certain qu'il en soit toujours ainsi.²² Il apparaît évident que la solidarité des pays du Tiers-Monde se limite souvent à une rhétorique diplomatique de façade. Cette situation est le résultat incontournable du processus de fragmentation par lequel les intérêts des pays moins avancés, des pays nouvellement industrialisés, des pays lourdement endettés et des pays de l'OPEP se différencient sans cesse davantage.

Comme d'aucuns l'ont fait remarquer, les groupes constituent un cadre approprié pour mener des discussions mais non pas des négociations.²³ La structure des groupes a incité le Tiers-Monde à développer des attentes tout à fait irréalistes; étant donné que les demandes exprimées répondent à une logique du dénominateur commun le plus grand, elles se transforment inévitablement en de véritables « *shopping lists* ». En outre, ces revendications sont formulées sans ordre de priorité précis, ce qui diminue encore davantage leur impact politique. Les groupes rendent difficile toute recherche de compromis, un phénomène qui est amplifié par le fait qu'une position adoptée au sein d'un groupe peut difficilement être modifiée.²⁴ La rigidité des groupes s'oppose donc à l'obtention de résultats constructifs et nuit à l'institution d'accords spécifiques et opérationnels. En somme, l'histoire du dialogue Nord-Sud a démontré le caractère improductif d'un système de groupes qui serait défini de façon *a priori* pour tous les enjeux du développement.

Comme conséquence de ce blocage, le Nord n'a accordé que de maigres concessions aux pays du Sud. Autrement dit, les divergences d'intérêt entre pays développés et pays en développement sont demeurées substantiellement les mêmes concernant toute réforme approfondie de la production, du commerce, des finances et des institutions internationaux. La CNUCED tend finalement à se satisfaire de gratifications surtout symboliques. La plus grande victoire concrète de la CNUCED, l'adoption du système généralisé de préférences, date de 1971; et encore, ce dispositif de promotion des échanges demeure toujours d'une grande fragilité.²⁵ Comme les pays en développement ont souvent misé sur leur majorité automatique, se contentant ainsi de recommandations n'ayant pas la valeur de résolutions sur le plan juridique, la contribution de la CNUCED au droit positif international s'avère ténue. Certes, la CNUCED a été un incubateur d'idées et de projets et, à ce titre, elle a participé activement à l'émergence d'un droit international du développe-

22. Cette opinion tend à gagner du terrain même à l'intérieur de la CNUCED. Voir Pedro ROFFE, « Le système des groupes: les défis à relever », *CNUCED Bulletin*. Édition spéciale pour le 25^e anniversaire de la CNUCED, septembre-octobre 1989, pp. 26-27.

23. T.G. WEISS, *op. cit.*, p. 14.

24. Johann KAUFMANN, *Conference Diplomacy. An Introductory Analysis*, 2^e éd., Dordrecht, Martinus Nijhoff, 1988, p. 157.

25. S.K. CHATTERJEE, « Forty Years of International Action for Trade Liberalization », *Journal of World Trade*, (4), août 1989, p. 59.

ment. Cependant, le droit du développement, et tout particulièrement les documents relatifs au nouvel ordre économique international, constituent une zone grise du droit international.²⁶ À la satisfaction des pays développés, l'action de la CNUCED a pu être largement circonscrite au domaine de la recherche et de l'assistance technique aux pays en développement.

Même si le conflit Nord-Sud résulte surtout de la volonté des pays développés de maintenir leur hégémonie, il est indéniable que la CNUCED a eu sa part de responsabilité dans son exacerbation. En maintenant intacts sa stratégie et son programme de revendication, la CNUCED a contribué à prolonger l'impasse. Il est notamment remarquable que la répétition des échecs n'a pas induit plus tôt une réorientation de la stratégie et de l'idéologie de l'organisation. Cette stagnation persistante semble avoir satisfait les intérêts de plus d'un. Par son discours, la CNUCED a d'abord comblé les intérêts des classes au pouvoir dans les pays développés qui n'y ont souvent perçu qu'un verbiage sans grandes conséquences. Plus encore, le radicalisme de l'institution a conforté la légitimité des positions des gouvernements les plus conservateurs dans leur opposition à toute révision sérieuse des rapports Nord-Sud. Par rapport à la dynamique d'ensemble du système mondial, la CNUCED a davantage été un agent de *statu quo* qu'un agent de changement. D'ailleurs, sa mise en place peut *a posteriori* être considérée comme un gain tactique des pays développés qui, dans une démonstration de la souplesse du système international, ont permis que les aspirations économiques des pays en développement soient fonctionnellement canalisées dans une instance d'accueil spécifique au lieu d'être anarchiquement diffusées dans toutes les enceintes internationales à la fois. Utilisant une image évocatrice, certains auteurs ont ainsi présenté la CNUCED comme jouant un rôle de soupape de sécurité dans le fonctionnement des rapports internationaux.²⁷

Le drapeau de la CNUCED a parallèlement répondu à certains intérêts des gouvernements des pays en développement. Par sa défense du principe de la souveraineté nationale et d'un style de développement mimétique assis sur les valeurs de l'industrialisation, de l'accroissement de la productivité et de la consommation, la CNUCED a tracé une intersection des intérêts des classes dirigeantes de tous les États-nations; en bref, il existerait une affinité plus grande entre les élites gouvernantes du Nord et du Sud qu'entre ces dernières et leurs commettants.²⁸ En accordant une primauté aux conditions exogènes du développement, la CNUCED a consolidé la continuité de l'ordre contemporain; elle a assuré un semblant de solidarité entre les pays en développement et à l'intérieur des pays en développement, minimisant de ce fait les risques de révolution sociale. En dernière analyse, la CNUCED a renforcé la légitimité des gouvernants du Tiers-Monde.

26. Jean COMBACAU *et al.*, *Droit international public*, Paris, Éditions Montchrestien, 1986, p. 741.

27. T.G. WEISS, *op. cit.*, p. 5; GIRLING, p. 162.

28. Robert RAMSAY, « UNCTAD's Failures: The Rich Get Richer », *International Organization*, (2), 1984, pp. 387-397.

II – La CNUCED VII: un possible tournant

La CNUCED VII, qui s'est tenue à Genève en 1987, n'a pas apporté de changement fondamental dans le fonctionnement des rapports Nord-Sud. Toutefois, cette étape indique un retournement de la tendance à la détérioration de la situation. L'expression la plus illustrative de ce retournement vient peut-être du fait que la rencontre a pu donner lieu à un consensus final alors qu'en 1983, la Conférence précédente s'était achevée dans un climat de confrontation ouverte. La durée éventuelle et la signification véritable de ce tournant demeurent encore du domaine de la spéculation mais, au cours de la deuxième moitié des années 80, la CNUCED semble participer à un lent processus de dégel des rapports internationaux.

Si l'économie internationale demeure fortement caractérisée par de vives tensions commerciales et financières, les dernières années ont donné lieu à un certain renouveau. Les indicateurs de ce mouvement embryonnaire se multiplient. Par exemple, les pays développés à économie de marché connaissent actuellement une période de croissance dont la durée exceptionnelle confond même les experts occidentaux; il en résulte un climat général de plus grande confiance même si le risque d'une récession majeure ne peut être écarté.²⁹ Ensuite, le rapprochement Est-Ouest pourrait, par ricochet, avoir d'importantes répercussions sur la nature des rapports Nord-Sud en libérant des ressources pour la croissance économique. La revalorisation des institutions multilatérales constitue un autre élément encourageant; il faut à ce titre rappeler l'apaisement du contentieux financier à l'ONU et le regain de crédibilité du PNUD.³⁰ Du côté de la dette, les initiatives Baker et Brady représentent des signes d'ouverture timides mais innovateurs. Enfin, il est à noter que le Tiers-Monde semble plus conciliant dans ses revendications pour un nouvel ordre économique international. Le ton adopté par les pays non-alignés à Belgrade en 1989 est, en ce sens, très significatif.³¹

Il importe évidemment de rappeler que, comme le fossé entre riches et pauvres ne cesse de s'agrandir, la confrontation Nord-Sud demeure une caractéristique structurelle de la réalité internationale. Encore récemment, les leaders du monde industrialisé ont rejeté un appel lancé par l'Inde, le Sénégal, l'Égypte et le Vénézuéla en vue d'instituer des discussions Nord-Sud annuelles.³² Les pays développés sont donc toujours extrêmement réfractaires face aux moindres demandes émanant des pays en développement. Cela dit, il est aussi vrai que la période récente a marqué un frein au processus de dégradation ininterrompue qui avait caractérisé les rapports Nord-Sud entre le début des années 1970 et 1985. Tous les facteurs d'optimisme ci-dessus

29. « La croissance des échanges devrait rester forte en 1989 », *GATT Focus*, (65), octobre 1989, p. 1.

30. OCDE, *Development Cooperation. 1988 Report*, Paris, 1988, p. 96.

31. « Les modérés l'emportent au Sommet des non-alignés à Belgrade », *Le Monde*, 9 septembre 1989, p. 6.

32. Les États-Unis confirment leur hostilité à l'organisation d'un Sommet Nord-Sud », *Le Monde*, 16-17 juillet 1989, p. 1.

mentionnés risquent éventuellement de s'avérer des leurres; néanmoins, ils pourraient tout aussi bien conduire à des changements profonds.

Pour bien comprendre en quoi la CNUCED VII marque une évolution dans la dynamique conflictuelle entre le Nord et le Sud, il faut préalablement saisir comment cette réunion internationale a aussi été l'expression d'un certain nombre de constantes. En gros, la CNUCED VII a permis aux pays en développement de répéter les mêmes doléances et les mêmes revendications que lors des six Conférences précédentes.³³ Il n'est donc pas étonnant que certains y aient vu un élément de plus à inscrire au passif du dialogue Nord-Sud.³⁴ Au bout du compte, en mettant en relief le besoin d'accroître la justice et l'efficacité du système économique international, le noyau dur de la logique argumentative de la CNUCED est demeuré inchangé. D'entrée de jeu, le *Rapport du Secrétaire-Général* a souligné la contradiction en vertu de laquelle « la pauvreté et le dénuement persistent, et sont tolérés, malgré un siècle de croissance prodigieuse de la production et de la productivité ».³⁵ Ce document a également de nouveau insisté sur l'idée qu'une « relance du processus de développement dans les pays en développement, dont les marchés, avec celui de la Chine, absorbent plus d'un tiers des exportations des pays développés à économie de marché, favoriserait une croissance non-inflationniste, l'emploi et les aménagements de structure dans ce dernier groupe de pays ».³⁶

Au-delà de l'évidente continuité, la CNUCED VII a pourtant signalé une rupture dans la mesure où l'idéologie a cédé le pas devant un certain pragmatisme. Des efforts ont été réalisés pour dépasser le climat de confrontation qui avait caractérisé les rencontres antérieures. L'ordre du jour de la réunion était moins maximaliste que d'habitude étant donné qu'il ne comportait que quatre points de discussion. Les thèmes abordés étaient certes fort englobants mais l'ordre du jour avait néanmoins su écarter des enjeux traditionnellement fort controversés comme le transfert de technologie. De même, le ton de la documentation de travail préparée pour la conférence était plus réservé que jamais. Enfin, au plan des modalités de négociation, des innovations ont été introduites; le recours à des groupes informels a permis d'établir un cadre moins conflictuel que les structures habituelles.³⁷

En ce qui concerne la stratégie mise de l'avant, la CNUCED s'est sensiblement rapprochée des autres organisations économiques internationales. D'une part, il y a eu un rapprochement entre la CNUCED et le GATT. La CNUCED

33. Voir A. Leroy BENNETT, *International Organizations, Principles and Issues*, 4^e éd., Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1988, p. 245.

34. Chakravarthi RAGHAVAN, « UNCTAD VII and the Promises of Geneva », *IFDA Dossier*, (62), novembre-décembre 1987, p. 38.

35. CNUCED, *Réanimation de la coopération multilatérale au service de la croissance et du développement*, 1987, p. iv.

36. *Ibid.*, p. 33.

37. C. RAGHAVAN, *op. cit.*, pp. 37-48; Carlston BOUCHER et Wolfgang SIEBECK, « CNUCED VII: un nouvel esprit dans les relations Nord-Sud », *Finances et développement*, (4) décembre 1987, pp. 14-16.

a appuyé de tout son poids le processus de l'Uruguay Round et, en maints endroits, l'Acte final de la Conférence rejoint les préoccupations énoncées dans la Déclaration de Punta del Este. Autrement dit, la CNUCED tend à privilégier de plus en plus le besoin de libéraliser les échanges plutôt que le besoin de consolider les préférences tarifaires des pays en développement. On a déjà dit que la CNUCED a été créée comme un anti-GATT.³⁸ Aujourd'hui, cette formule n'est plus aussi vraie; les relations entre les deux institutions ont évolué au point où elles se caractérisent davantage par la complémentarité que par l'affrontement.³⁹ D'autre part, il existe une convergence nouvelle entre l'approche de la CNUCED et celle des grandes institutions financières internationales. Ce mouvement est moins net que le rapprochement entre la CNUCED et le GATT, mais il est tout de même significatif. Il se dévoile surtout au niveau du rôle qui est imparti aux gouvernements des pays en développement pour sortir de la crise. En conformité avec les politiques soutenues par le FMI et la Banque mondiale, la CNUCED reconnaît désormais beaucoup plus qu'avant le caractère déterminant des politiques nationales des pays du Tiers-Monde et le besoin d'ajustements fondamentaux dans ces économies.⁴⁰

Comme résultat direct de ce changement d'attitude de la CNUCED et des pays en développement, la rencontre de Genève a pu déboucher sur une déclaration approuvée à l'unanimité. Modérant l'utilisation de son poids majoritaire, le Sud a évité d'imposer des solutions illusoire qui n'auraient eu aucun impact sur le cours réel de ses rapports avec le Nord. L'esprit de compromis des pays en développement s'est tout particulièrement manifesté dans le dossier de la dette. Il a été convenu que ce problème était une responsabilité partagée entre, d'une part, les gouvernements du Nord et les banques privées et, d'autre part, les gouvernements du Sud. En retour, les pays développés ont reconnu que le problème de la dette devait être résolu par la croissance et non par la déflation. Cet épisode peut paraître un gain fort mince pour le Tiers-Monde mais il constitue néanmoins un jalon dans l'évolution du comportement des pays riches (et singulièrement des États-Unis) qui commencent enfin à considérer l'endettement comme un problème de solvabilité et non plus comme un strict problème de liquidité.⁴¹

En résumé, la CNUCED VII a favorisé une ouverture, timide mais réelle, dans la dynamique des relations Nord-Sud. La prise de conscience des échecs du passé a finalement poussé l'institution à tenir mieux compte de l'intransigeance du Nord. En outre, la fragmentation des intérêts des membres de la communauté internationale l'a incitée à dépasser une vision du monde fondée

38. Guy de LACHARRIÈRE, *La stratégie commerciale du développement*, Paris, PUF, 1973, p. 210.

39. Voir à ce propos le texte de la Déclaration prononcée par le Secrétaire-Général de la CNUCED à la clôture de la Conférence de Genève: *Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, New York, 1988, p. 46.

40. *Ibid.*, pp. 12-19.

41. Pour une synthèse récente concernant l'évolution de la politique américaine sur la dette du Tiers-Monde, voir Jeffrey SACHS, « Making the Brady Plan Work », *Foreign Affairs*, (3), Été 1989, pp. 87-104.

sur un antagonisme Nord-Sud abusivement simplificateur. Ces transformations ont conduit à une réorientation politique des objectifs défendus par la CNUCED. Pendant longtemps, celle-ci s'était posée contre le libre jeu des forces du marché dans la mesure où elle défendait l'idée d'une régulation de l'ordre économique international par la mise en place de régimes planifiés. Avec le temps, la CNUCED tend à devenir plus libérale et moins interventionniste.⁴² Un indicateur déjà évoqué de cette tendance lourde, c'est que la CNUCED milite aujourd'hui vigoureusement pour un élargissement du libre-échange; par ailleurs, dans le secteur des produits de base, elle insiste de plus en plus sur la nécessité d'un financement compensatoire *ex post* plutôt que sur une manipulation des marchés *ex ante*.

Un élément complémentaire ayant contribué à dynamiser l'élan de renouveau qui a marqué la CNUCED VII est venu du plus grand engagement de l'URSS. Alors que l'URSS et les pays socialistes sont longtemps restés en marge des négociations entre pays développés et pays en développement, la CNUCED semble aujourd'hui bénéficier des effets Nord-Sud de la *perestroïka*. La nouvelle attitude de l'URSS s'est cristallisée dans son adhésion au Fonds commun sur les produits de base dont le principe avait été entériné en 1976.⁴³ Par cette décision, l'URSS a sans nul doute réussi un excellent coup de relations publiques auprès des pays du Tiers-Monde. S'il paraît évident que les autorités soviétiques cherchent à augmenter le leadership de l'URSS sur la scène internationale, il reste bien sûr à démontrer que le réchauffement Est-Sud peut avoir des suites tangibles.

La CNUCED VII aurait pu n'être qu'un miroir aux alouettes; toutefois, un certain nombre d'évolutions récentes laissent croire que ce n'est pas le cas. D'abord, le Fonds Commun a finalement amorcé ses activités en 1989 après treize années de gestation.⁴⁴ Par ailleurs, deux événements pourraient avoir des retombées encore plus décisives. Mentionnons d'abord la mise en place d'un système de préférences tarifaires entre pays en développement. Ce projet avait été lancé en 1976 en vue de promouvoir la *self-reliance* collective du Tiers Monde par le biais d'un accroissement de leur commerce. Une entente a finalement été convenue à Belgrade en 1988 par 48 États membres du Groupe des 77.⁴⁵ Cet accord est important, d'une part, parce qu'il dissocie le processus de développement du carcan Nord-Sud et, d'autre part, parce qu'il témoigne d'une nouvelle volonté d'initiative de la part des pays en développe-

42. Robert L. ROTHSTEIN, « Epitaph for a Monument to a Failed Protest? A North-South Retrospective », *International Organization*, (4), 1988, p. 729; la position ici soutenue est par ailleurs contestée par Stephen KRASNER, *Structural Conflict, The Third World Against Global Liberalism*, Berkeley, University of California Press, 1985, pp. 3-13.

43. « Fonds Commun: un pas important vers son entrée en vigueur », *CNUCED Bulletin*, (234), juillet 1987, p. 8; Mahdi EL-BAGHDADI et M. Osman SULIMAN, « Global Approaches to Commodity Price Stabilization », *Journal of World Trade*, (4), août 1989, p. 33.

44. « Le Fonds Commun pour les produits de base entre en vigueur », *CNUCED Bulletin*, (254), juillet-août 1989, pp. 9-10.

45. On trouvera une présentation d'ensemble de la question dans RAGHAVAN, « GSTP: A Modest Beginning for South's Collective Self-Reliance », *IFDA Dossier*, (67), septembre-octobre 1988, pp. 33-44.

ment. Certes, la victoire est modeste si l'on tient compte du fait que l'entente porte sur des échanges d'environ \$5 milliards alors que l'ensemble du commerce Sud-Sud représente environ \$105 milliards par année. Pourtant, aux yeux de plusieurs, il s'agit indubitablement d'un pas dans la bonne direction.⁴⁶

L'autre signe de renouveau vient de la création de la Commission Sud.⁴⁷ Sans être un projet directement issu du travail de la CNUCED, celle-ci y a été étroitement associée; en outre, la Commission Sud pourrait avoir un impact capital sur la nature du travail futur de la CNUCED. La Commission Sud est une organisation non gouvernementale indépendante qui a été fondée en 1987 autour de personnalités politiques bien en vue dans les pays en développement. Son objectif premier consiste à renforcer la place du Tiers-Monde dans l'économie mondiale. Comme le chevauchement de son mandat par rapport à celui de la CNUCED est patent, on a pu prétendre que la CNUCED avait retardé la naissance de la Commission Sud. En tout état de cause, la Commission Sud pourrait devenir un Secrétariat du Tiers-Monde et ainsi dégager la CNUCED d'une fonction que cette dernière remplit plus ou moins explicitement; la CNUCED serait dès lors en mesure d'augmenter son influence comme institution médiatrice entre les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement.

III – Le défi d'une stratégie alternative

Il convient finalement d'esquisser quelques options qui s'offrent à la CNUCED, si celle-ci aspire vraiment à accroître son rôle dans la définition des principes et normes qui structurent le régime international des rapports Nord-Sud et, plus largement, à accélérer le développement du Tiers-Monde. Cet enjeu renvoie ultimement aux capacités d'apprentissage de l'institution et il existe peu de repères épistémologiques pour guider son exploration.⁴⁸ Une chose est cependant certaine: compte tenu de l'inflexibilité des pays développés, l'initiative en vue de raffermir la capacité d'action de la CNUCED ne peut venir que des pays en développement.

Comme premier pas, la CNUCED gagnerait sans doute à s'affranchir de ses relations trop étroites avec le Groupe des 77. L'organisation souffre d'une image institutionnelle trop fortement partisane et les points de vue qu'elle

46. S.K. CHATTERJEE, p. 64.

47. Voir « Objectives and Terms of Reference of the South Commission », *IFDA Dossier*, (66), juillet-août 1988, pp. 43-51.

48. Sur le problème général de l'accumulation des connaissances en relations internationales, voir Robert KEOHANE et Joseph NYE, « Power and Interdependence Revisited », *International Organization*, (4), Automne 1987, pp. 749-752. De façon plus spécifique, Rothstein a souligné les « difficultés d'apprentissage » de la CNUCED; voir R. ROTHSTEIN, « Epitaph for a Monument to a Failed Protest? A North-South Retrospective », p. 727.

défend sont souvent étiquetés de radicaux.⁴⁹ La méfiance des pays développés est d'autant plus grande que ceux-ci savent bien que les positions de la CNUCED ne coïncident pas avec celles que le Tiers-Monde défend dans d'autres enceintes internationales comme le GATT, le FMI et la Banque mondiale. Tant que les pays développés vont considérer la CNUCED comme un tribunal ou comme un Parlement de l'Humanité,⁵⁰ la légitimité et l'autorité de cette organisation demeureront éminemment précaires. Une attitude moins rigide permettrait à la CNUCED de renforcer sa crédibilité comme organisation sectorielle tout en consolidant les bases plus larges du multilatéralisme. Le détachement de la CNUCED du Groupe des 77 est bien sûr un scénario conditionnel au fait que la Commission Sud joue efficacement son rôle en favorisant la création d'un véritable Secrétariat du Tiers-Monde et en fournissant l'indispensable assistance technique dont les pays en développement ont besoin. Ceux-ci ne peuvent tout simplement plus se passer d'une institution qui soit l'équivalent de ce qu'est l'OCDE pour les pays développés.

La CNUCED doit aussi réévaluer la fécondité d'une approche fondée sur une opposition binaire des forces internationales. Le poids du nombre et la solidarité infaillible constituent des armes diplomatiques à double tranchant. Selon l'expression d'un expert, la CNUCED doit s'adapter au phénomène de la dépendance complexe.⁵¹ Le fractionnement de la division internationale du travail oblige à trouver de nouvelles formules de négociation qui tiennent compte du caractère évanescent de la dichotomie Nord-Sud. Le défi consiste à passer d'une structure de confrontation à une structure de négociation; il s'agit donc de définir une voie entre le maximalisme des demandes du Tiers-Monde et le refus borné de toute transformation de la part des plus importants pays développés. Pour y parvenir, la CNUCED doit rendre compte de ce que les besoins des États sont moins monolithiques que ce qu'elle a habituellement laissé entendre. Dans cette optique, elle est confrontée à la nécessité de susciter de nouvelles formes de coalition davantage fondées sur des intérêts que sur l'idéologie.⁵² Cet objectif ne pourra vraisemblablement être atteint qu'en négociant sur des enjeux spécifiques plutôt que sur des mégaproblèmes. Divers précédents peuvent servir d'illustrations pour montrer que le traditionnel clivage Nord-Sud ne saurait empêcher la constitution de regroupements qui contournent la logique figée des groupes.

À la CNUCED même, la dissociation des intérêts des États les plus pauvres par rapport à ceux du Tiers-Monde en général a permis d'accorder une attention particulière aux problèmes spécifiques des pays moins avancés

49. Cette idée est notamment illustrée dans l'étude de Stanley MICHALAK, *The United Nations Conference on Trade and Development. An Organization Betraying its Mission*, Washington, Heritage Foundation, 1983.

50. Selon l'expression de Douglas WILLIAMS, *The Specialized Agencies and the United Nations. The System in Crisis*, New York, St Martin's Press, 1987, p. 204.

51. R. ROTHSTEIN, « Epitaph for a Monument to a Failed Protest. A North-South Retrospective », p. 748. Le concept de « dépendance complexe » constitue une alternative analytique par rapport au concept d'« interdépendance complexe » développé par Keohane et Nye. Voir R. KEOHANE et J. NYE, *Power and Interdependence*, 2^e éd., Boston, Little Brown, 1989, pp. 23-37.

52. T.G. WEISS, *op. cit.*, p. 155.

(PMA).⁵³ Une première Conférence des Nations Unies sur les PMA s'est tenue à Paris en 1981 et une seconde est prévue en 1990. Convenu lors de la rencontre de 1981, le Nouveau programme substantiel d'action invitait entre autres la communauté internationale à accroître son soutien financier aux PMA; dans cette perspective, il recommandait que les pays développés consacrent 0,15 % de leur PNB à l'aide publique à ce groupe de pays. Certes, à ce jour, les résultats du Nouveau programme substantiel d'action sont décevants. Toutefois, l'initiative marque une percée politique significative dans la mesure où elle confirme que les pays en développement ne constituent pas un bloc parfaitement homogène.

Par ailleurs, il est de plus en plus reconnu que, parmi les pays développés, le sous-groupe des « *like-minded countries* » offre un potentiel d'ouverture à exploiter.⁵⁴ Le noyau dur de ce regroupement informel est constitué des pays scandinaves (Danemark, Norvège, Suède), de la Hollande et du Canada. La politique extérieure de ces pays se caractérise par son internationalisme actif. Celui-ci s'exprime notamment par des performances d'aide publique au développement nettement au-dessus de la moyenne de l'ensemble des pays de l'OCDE et par un appui solide au financement du système des Nations Unies. En tant que puissances moyennes, les « *like-minded countries* » sont naturellement prédisposés à favoriser un ordre international davantage fondé sur le multilatéralisme et sur des règles de droit plutôt que sur des rapports de force. Ces États sont par conséquent mieux en mesure que les grandes puissances d'exercer une fonction de médiateurs dans les négociations Nord-Sud.

Enfin, dans le débat sur la libéralisation des échanges agricoles, le Groupe de Cairns a démontré qu'un nombre limité de pays développés et de pays en développement pouvaient partager des intérêts mutuels.⁵⁵ Traditionnellement, les négociations commerciales multilatérales se sont peu penchées sur la question de l'agriculture mais, avec l'Uruguay Round, cet enjeu a acquis une importance nouvelle. La discussion s'est jusqu'ici polarisée autour des positions américaines et européennes; alors que les États-Unis sont favorables à un libre-échange intégral, la CEE estime important de maintenir sa sécurité alimentaire. Dans ce contexte, les pays du Groupe de Cairns ont jugé que leurs intérêts propres devaient être défendus de manière distincte. Leurs efforts ont permis de développer une position intermédiaire originale. Tout en prenant parti, comme les Américains, pour une libéralisation plus poussée du commerce agricole et pour une réduction des politiques ayant des effets de distorsion, les pays du Groupe de Cairns ont ainsi défini une

53. Voir « La Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays moins avancés », *CNUCED Bulletin*, (251), mars-avril 1989, pp. 1-6.

54. C. PRATT, *op. cit.*, pp. 193-220.

55. Voir « Agriculture: Proposition du Groupe de Cairns », *GATT Focus*, (50), novembre 1987, p. 1. Le Groupe de Cairns comprend treize pays: l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, la Hongrie, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Thaïlande et l'Uruguay.

stratégie par étapes qui se différencie des thèses maximalistes exprimées par les négociateurs des États-Unis.

De façon plus globale, les pays en développement doivent mieux saisir le poids de certaines propriétés constitutives des relations internationales. L'ordre mondial est structurellement caractérisé par sa nature anarchique en vertu de laquelle il n'existe pas d'autorité supra-nationale légitime et par la répartition inégale des ressources politiques et économiques entre les États. Pour l'heure, l'idéal d'une gestion collective qui reposerait sur l'égalité des souverainetés relève encore de l'idéalisme politique. En prenant davantage conscience du fait que les rapports internationaux sont largement fondés sur la compétition, la CNUCED relativiserait la valeur réelle de l'intégration internationale et la fiabilité de l'initiative des pays développés. Ce faisant, elle serait mieux à même d'évaluer l'incertitude du principe de l'induction par l'extérieur et la nécessité d'un repli Sud-Sud.⁵⁶

En dernière analyse, il est urgent de dépasser une vision des choses qui réduit le développement à une série de correctifs au niveau de la régulation internationale du commerce et de la finance. Dans cette optique, il convient que la CNUCED impulse des changements économiques et sociaux à l'intérieur même des pays en développement. Les principaux objectifs économiques devraient inclure une plus grande auto-suffisance, surtout au plan alimentaire, un abaissement du protectionnisme là où celui-ci sclérose l'industrialisation et une réduction des importations stériles, surtout militaires. Des réformes sociales devraient comporter une répartition plus égalitaire du sol, une révision des politiques fiscale et salariale qui stimulerait la demande et la promotion d'une démocratie politique dans laquelle s'emboîteraient les rapports économiques. En investissant autant d'espoirs dans le dialogue Nord-Sud, la CNUCED et les pays en développement ont eu trop souvent tendance à négliger le poids des obstacles internes à la croissance et l'incontournable dimension socio-politique du développement. Cette attitude exige aujourd'hui d'être révisée.

56. Sur la problématique de la self-reliance, voir Johan GALTUNG *et al.* (ed.), *Self-Reliance: A Strategy for Development*, Londres, Bogle-L'Ouverture Publications, 1980; Manuel PEREZ GUERRERO, « Collective Self-Reliance: Turning A Concept Into A Reality », in ZAMMIT-CUTAJAR (ed.), pp. 235-242.